

Niederanven, le 9 septembre 2021

## AVIS AU PUBLIC

(1/20/0396)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **MEDIA PROPERTIES Sàrl**. a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation de la classe 1 relative à une *modification substantielle des installations techniques au sein d'un complexe à caractère administratif dénommé « RTL CITY » situé à Luxembourg-Kirchberg, 43, Boulevard Pierre Frieden.*

La demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven à partir du 9 septembre 2021 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 24 septembre 2021 inclus.

Le bourgmestre ou un délégué entendra tous les intéressés qui se présentent lundi, le 27 septembre 2021 entre 10.00 et 11.00 heures au secrétariat communal à Oberanven, 18, rue d'Ernster, pour recevoir les réclamations orales.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
Raymond Weydert



pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint,  
Laurent Schlammes

Niederanven, le 9 septembre 2021

## AVIS AU PUBLIC

(3A/2021/3012/175)

Il est porté à la connaissance du public, que la société **S+B INBAU Sàrl**. a introduit auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une demande d'autorisation relative à l'*exploitation d'un appareil de levage type SFH 10, numéro de construction J2012858/035.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans éventuels sont déposés à la maison communale de Niederanven du 9 septembre 2021 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
Raymond Weydert



pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint,  
Laurent Schlammes